

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA PROPOSITION INTERACT CITY

Les présentes conditions spécifiques détaillent certaines conditions spécifiques applicables aux propositions d'Interact City.

Tous les termes en majuscules utilisés, mais non définis dans le présent document, auront la signification qui leur est attribuée dans les conditions de services logiciels de Signify, publiées à l'adresse suivante : <https://www.interact-lighting.com/global/support/legal/digital-terms>

<u>Détails de la Proposition Interact City</u>	<p>La proposition Interact City comprend (i) les Nœuds, y compris, le cas échéant et dans la mesure où le Protocole de Réseau pertinent (défini ci-dessous) reste disponible, les services de télécommunications à ces Nœuds, et (ii) une plateforme logicielle pour la gestion de l'éclairage extérieur et des capteurs, qui propose des applications pour contrôler à distance l'éclairage extérieur et les capteurs et collecter des données sur l'éclairage et les capteurs. Tel qu'utilisé ici, « Nœud » désigne un dispositif connecté à l'éclairage extérieur, y compris le matériel nécessaire pour contrôler et mesurer la performance de cet éclairage et pour communiquer avec le Service logiciel, par exemple, (i) les nœuds cellulaires LTE, (ii) les nœuds radiofréquence (RF), ou (iii) les contrôleurs de groupe connectés aux cellules qui supportent la fonctionnalité d'éclairage. Interact City, tel que décrit plus en détail dans le Descriptif des Prestations, est un système d'éclairage LED combiné à des services logiciels Web hébergés sur un serveur Cloud pour permettre aux Utilisateurs autorisés d'accéder au système afin de visualiser et de gérer à distance les Installations d'éclairage (définies ci-dessous) et les biens connexes. Les Services liés au système d'éclairage peuvent comprendre, lorsque le Client le choisit dans le Descriptif des Prestations, l'installation et la mise en service du système ainsi que des activités spécifiques d'entretien, de réparation et d'assistance opérationnelle, le tout tel qu'indiqué dans le Descriptif des Prestations. Dans le présent document, « Installation d'éclairage » désigne une source de lumière individuelle pour éclairer les routes, les rues, les trottoirs ou les parcs.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants (y compris les téléchargements) :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) https://www.interact-lighting.com/global ; et(b) www.citytouch.com ou www.city.interact-lighting.com, le cas échéant (chacun nécessite un compte utilisateur).
<u>Résumé descriptif des Services de logiciels</u>	<p>Les Services logiciels que Signify fournit consistent en une application logicielle ou une combinaison d'applications logicielles (par exemple, gestion de scène, gestion des biens et flux de travail), y compris, notamment, l'infrastructure d'hébergement requise, comme indiqué en détail dans la Documentation. Les Services logiciels sont accessibles au Client sur www.citytouch.com ou www.city.interact-lighting.com, selon le cas.</p> <p>Les Services logiciels permettent d'utiliser différents profils d'utilisateurs avec les droits d'accès et les capacités associés, par exemple pour contrôler les niveaux d'accès, le tout tel qu'indiqué plus en détail dans les Documents contractuels applicables.</p>
<u>Produit</u>	<p>Le bon fonctionnement du Service logiciel exige qu'il ne soit utilisé qu'avec des Luminaires compatibles (définis ci-dessous).</p> <p>Aux présentes, le terme « Luminaire compatible » désigne (i) un luminaire compatible avec Interact City ou City Touch qui contient un Nœud intégré, ou (ii) un luminaire approuvé par Signify qui peut être équipé d'un Nœud, et qui est compatible avec le Service logiciel tel que décrit dans la Documentation. La compatibilité ne peut être présumée sans la confirmation écrite de Signify.</p>

<u>Autres ententes</u>	Le prix du Service logiciel est basé sur l'utilisation suivante : (i) les informations entre les Nœuds et le Service logiciel sont échangées une fois par jour, automatiquement, et (ii) le Client a le droit de déclencher manuellement l'échange de données deux fois par mois et par Nœud. Tout déclenchement de données manuel supplémentaire par le Client peut entraîner une utilisation accrue des données. Dans le cas où les déclenchements manuels du Client excèdent la limite allouée indiquée à l'alinéa (ii) ci-dessus, Signify peut, à sa seule discrétion, arrêter les déclenchements manuels et/ou facturer des frais supplémentaires sur la base d'une modification.
	Signify peut cesser de prendre en charge/maintenir des composants individuels, des caractéristiques ou des fonctionnalités du Service logiciel moyennant préavis écrit de 12 mois au Client.
	Sur demande écrite du Client, faite dans les trente (30) jours suivant la date de résiliation, Signify lui permettra de télécharger toutes ses Données via une connexion internet dans un format de « valeurs séparées par des virgules » (.vsv) avec les pièces-jointes dans leur format d'origine. Après cette période de 30 jours, Signify ne sera pas obligée de maintenir ou de migrer toute Données du Client. Aux présentes, le terme « Données du Client » désigne les données électroniques stockées au sein du Service logiciel par les Utilisateurs autorisés du Client dans le cadre de l'utilisation du Service logiciel.
<u>Matériels et Services Tiers</u>	<p>Le Client reconnaît que certaines fonctionnalités des produits (y compris les logiciels) et des Services logiciels tels que fournis par Signify (aux fins de la présente section : " Produits et Services Signify ") reposent sur la disponibilité et le bon fonctionnement, y compris la conformité aux exigences de sécurité, de produits (y compris les logiciels) et de services (y compris les services logiciels) tiers (ensemble, aux fins de la présente section : " Matériels et Services Tiers "), tels que les services d'hébergement en cloud et les services de connectivité et de communication des opérateurs mobiles (" Opérateurs "). Les Matériaux et Services Tiers échappent au contrôle de Signify et peuvent être soumis à des limitations ou des retards. Le Client convient que Signify n'a aucune responsabilité à l'égard des Matériaux et Services de tiers et des conséquences des Matériaux et Services de tiers sur les Produits et Services Signify, y compris tout temps d'arrêt, indisponibilité, modification ou dégradation des Matériaux et Services de tiers ou, par conséquent, des Produits et Services Signify.</p> <p>En outre, le client reconnaît que la fourniture de certains produits et services de Signify, de Matériaux et Services Tiers ou d'une partie de ceux-ci peut être soumise à des lois, des règlements, des normes industrielles et à la supervision ou aux directives de certaines autorités réglementaires applicables et que tout changement à cet égard peut affecter les Produits et Services de Signify ou les Matériaux et Services Tiers (chacun étant un "Changement de Loi").</p> <p>Signify peut, moyennant un préavis, suspendre ou résilier, modifier, déprécier ou supprimer des fonctionnalités et des caractéristiques de tout ou partie des produits et services Signify, sans responsabilité, si Signify détermine, à sa discrétion, qu'il est nécessaire de le faire en raison d'un Changement de Loi ou de changements dans les Matériaux et Services Tiers. Si, dans ce cas, Signify détermine, à sa discrétion, que la poursuite de la fourniture des Produits et Services Signify, des Matériels et Services Tiers ou d'une partie de ceux-ci, nécessite un changement par rapport aux Produits et Services Signify, à l'utilisation des Matériels et Services Tiers ou à un changement par rapport à un cahier des charges convenu ou à une Commande précédemment acceptée par Signify, et si le Client accepte ces changements, le Client remboursera à Signify tous les coûts et dépenses encourus par rapport à ce changement.</p>
<u>Exonération spécifique concernant les réseaux cellulaires</u>	À sa discrétion, un Opérateur peut diminuer, remplacer, échanger ou mettre hors service (" Mise Hors Service ") le réseau cellulaire utilisé par le Nœud pour communiquer avec la plateforme de Signify (par exemple, les réseaux 2G, 3G ou 4G/LTE) (chacun un "Protocole de Réseau "). Dans ce cas, le Nœud peut ne plus communiquer avec la plateforme de Signify et devra être remplacé ou mis à niveau, selon ce que déterminera Signify, par un Nœud qui communique via un Protocole de Réseau alors disponible. Dès que

	<p>Signify aura connaissance du projet d'un Opérateur de mettre hors service un Protocole de Réseau et si, après évaluation des conséquences potentielles de ce projet sur les Produits et Services Signify, Signify détermine que le Nœud ne communiquera plus avec la plate-forme Signify, Signify en informera le Client mais ne sera pas responsable des coûts liés à la Mise Hors Service ou en découlant, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de remplacement ou d'installation.</p>
<p><u>Conditions spécifiques d'utilisation/Restrictions d'utilisation.</u></p>	<p>Le Client utilisera le Service logiciel dans le seul but de gérer ses Installations d'éclairage et biens connexes. Le Client ne doit pas et ne doit pas permettre à d'autres de se fier aux données fournies par le Service logiciel pour d'autres applications ou objectifs que la gestion des Installations d'éclairage du Client, y compris pour des applications ou dans des situations où des informations précises sont nécessaires ou lorsque des données de localisation erronées, inexactes, retardées ou incomplètes peuvent entraîner des incidents graves, y compris des décès, des blessures corporelles, des dommages matériels ou environnementaux.</p> <p>Signify ne garantit pas et décline toute responsabilité quant à la disponibilité, l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité ou l'actualité des données générées par le Service logiciel à toute autre fin que la gestion des Installations d'éclairage. Les fonctions ou services basés sur la localisation ne sont pas destinés ou adaptés à une utilisation en tant que système de localisation d'urgence.</p>